

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Quelques journaux du soir annoncent le départ de M. Frère-Orban pour Bruxelles. Il n'en est rien; le ministre belge n'a pas encore quitté Paris, et il n'y a jusqu'à présent rien de nouveau dans l'état des négociations relatives à l'incident. La situation est toujours celle que nous avons déjà indiquée.

La Chambre des communes continue sans incidents remarquables la discussion des articles du projet de loi relatif à l'Eglise d'Irlande. M. Disraeli, qui avait présenté un amendement, n'a pu assister, pour cause de maladie, à la séance où il a été discuté.

Les articles 2 à 9 inclusivement ont été réservés. A l'article 12, prescrivant qu'au 1^{er} janvier 1871, toutes les propriétés d'église devront être remises aux mains des commissaires créés par la loi, M. Hardy a proposé, en l'absence du chef de l'opposition, de reculer d'une année le délai fixé; mais son amendement a été rejeté par 301 voix contre 194, et l'article a été adopté. L'article 13, ordonnant la dissolution des corporations ecclésiastiques et abolissant leur droit de siéger à la Chambre des lords, a également été adopté. A l'article 14, qui s'occupe des compensations à accorder aux titulaires dépossédés, M. Hardy a proposé l'élimination de la disposition qui prescrit que les compensations accordées aux vicaires seront déduites du revenu à payer aux bénéficiaires; mais ce nouvel amen-

dement a subi le sort du précédent et a été rejeté par 350 voix contre 232.

C'est encore de Russie que nous parvenons aujourd'hui des nouvelles de l'agitation bulgare que nous avons signalée ces jours derniers. D'après une dépêche adressée au *Wiest* par l'agence télégraphique russe, on aurait découvert dans une des imprimeries de Bucharest une proclamation en langue turque adressée aux Turcs et aux Bulgares. Cette proclamation porte la signature du chef des bandes bulgares qui se trouvent dans les Balkans.

Le ministre de l'intérieur a ordonné d'ouvrir une instruction sur cette affaire, et, en même temps, il en a informé le gouverneur turc de Roustchouk.

Il paraît positif que la tranquillité a été de nouveau troublée en Crète. « Ces jours derniers, lisons-nous dans *l'Indépendance hellénique*, le bruit avait couru à Athènes qu'un conflit sanglant avait éclaté en Crète entre quelques petits corps de chrétiens non encore désarmés et les troupes turques. Les nouvelles répandues à Athènes au sujet de ce conflit étaient un peu exagérées: il paraît à peu près certain qu'il y a eu des désordres plus ou moins graves sur quelques points de cette île si cruellement éprouvée, et que ces désordres avaient été provoqués par la maladresse et les procédés violents des autorités militaires turques. Il faut espérer que le cabinet de Constantinople comprendra enfin la nécessité de mettre un terme aux procédés barbares des autorités subalternes de l'empire et n'oubliera pas que la pacification définitive de la Crète ne saurait

être obtenue que par une conduite mesurée, prudente et conforme aux exigences de la situation difficile que la Turquie s'est faite à elle-même et a faite à tout le monde. »

Les relations entre la Grèce et la Turquie ne semblent pas d'ailleurs beaucoup plus cordiales qu'avant la réunion de la fameuse conférence. La nomination de M. Rhangabé au poste de représentant du gouvernement hellénique à Constantinople, a provoqué dans les sphères gouvernementales turques un mécontentement des plus prononcés. S'il est vrai, comme on le dit, que M. Rhangabé doit faire des démarches dans le but d'obtenir des modifications à la loi de naturalisation en faveur des Grecs qui se sont faits sujets ottomans pendant que les relations entre la Grèce et la Turquie étaient rompues, il est probable que la Porte répondra à ces démarches par un refus net et catégorique.

De Washington, on annonce que le président Grant a donné l'ordre de renforcer l'escadre américaine des Indes occidentales, chargée de surveiller les événements qui se passent à Cuba. Les Etats-Unis avaient déjà dans ces parages sept vapeurs portant 58 canons. D'après la dépêche qui nous arrive aujourd'hui, les renforts qu'on va expédier à l'amiral Hoff consisteraient en huit steamers armés de 77 canons. Ce déploiement de forces est sans doute ostensiblement motivé par la nécessité de protéger les citoyens américains et le commerce de l'Union contre les abus de pouvoir et les infractions au droit des gens dont, aux Etats-Unis, on accuse les autorités espagnoles de l'île; mais il faut évidemment y voir en

même temps la preuve de l'intérêt jaloux avec lequel le peuple américain suit les progrès de l'insurrection cubaine.

On mande de Rome, le 20 avril :

La nouvelle donnée par la *Presse* de Vienne que le roi d'Italie aurait envoyé au Pape une lettre de félicitations à l'occasion de l'anniversaire du 11 avril, est dénuée de tout fondement.

Hier soir, la messe de Rossini a été exécutée dans la grande salle du Capitole par des artistes de l'Opéra et par des dilettanti, en présence d'un auditoire d'élite, et notamment de plusieurs prélats. Elle a été très-applaudie.

Aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Napoléon III, le chapitre de Saint-Jean-de-Latran, dont l'Empereur est membre honoraire, a célébré la messe d'usage, en présence de l'ambassade de France, des parents de l'Empereur, du cardinal Antonelli et de cinq autres cardinaux, du général Dumont et d'une députation d'officiers français, du clergé national et d'un nombre considérable de notabilités de la colonie française.

Ce soir, l'ambassadeur de France donne un dîner auquel assisteront plusieurs cardinaux, prélats et chanoines de Saint-Jean-de-Latran.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Nord* :

« On parle d'une grande marque de faveur que témoignerait l'Empereur à M. de Forcade : il lui enverrait, comme il a fait à M. Rouher,

moment difficile. Ils laissèrent la besogne à Pierre et à Benoit, et envoyèrent Agnelet chez la mère Campêche.

Le déjeuner fut trouvé excellent.

Dodolphe mit ses deux mains dans les plats, se barbouilla la figure de crème, entama les plus beaux fruits, qu'il jetait ensuite aux poules attirées dans la salle par les reliefs du repas; puis il courut dans le coin de la chambre où le petit berger avait réuni ses jouets et s'amusa à les mettre en pièces.

Chiffon était au supplice.

Elle n'osait rien dire, cependant : car un mot pouvait indisposer les acquéreurs des Boulaies, et les rendre plus exigeants pour les conditions du nouveau bail.

Euphémie s'enivrait de poésie champêtre. Elle pria déjà sa mère de bâtir un pavillon dans la cour et de lui permettre de jouir chaque année des naïfs plaisirs que l'on goûte dans un vrai village, au milieu de vrais paysans, qui ne ressemblent en rien aux bergers de Mlle de Scudéry, ni aux villageois d'opéra-comique. M. Eugène appuyait le désir de sa sœur. Il parlait de rétablir l'usage des rosiers et de donner chaque année un bal, qu'il ouvrirait avec la fille la plus sage et la plus jolie du pays.

Mme Labourdais quitta la table la première et fit signe à son mari de la suivre.

FROUILLETON.

15

LA GENDRILLON DU VILLAGE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

Euphémie parut enchantée de cet intérieur empreint d'une propreté flamande, et elle s'écria :

— Ne dirait-on pas une toile de Miéris ou un chapitre de George Sand ?

— Cette villageoise me rappelle les créations qui se nomment *Jeanne* et *Fadette*, répondit M. Eugène.

Le père Labourdais souffla bruyamment et appuya ses mains sur son ventre.

— Ma mère, dit Chiffon, ce sont les nouveaux propriétaires des Boulaies.

Julienne se dressa sur ses oreillers et balbutia une phrase de politesse.

Les figures rouges et bouffies de ces gros bourgeois lui faisaient peur.

— Désirez-vous prendre quelque chose, madame ? demanda Chiffon.

— J'ai faim ! j'ai faim ! j'ai faim ! répéta Dodolphe sur trois tons faux.

— Tu vas déjeuner, mon ange ! J'accepte votre offre, répondit majestueusement Mme Labourdais... Mais, à propos, comment vous nomme-t-on ?

— Chiffon, répondit la jeune fille.

— Chiffon ! répéta dédaigneusement Euphémie.

— Cela ne manque pas de pittoresque ! dit Eugène en se dandinant.

Vous savez, chère sœur, que vous appelez chiffons toutes les élégantes choses qui constituent la parure d'une femme... Les dentelles et le velours, chiffon; les broderies et les fleurs, chiffon ! J'aimerais mieux *Chiffonnette*; mais rien ne vous empêche de la rebaptiser un peu : n'est-ce pas, ma belle enfant ?

— Pardon, monsieur, dit la fille de Mathieu, ma famille a pris l'habitude de me nommer Chiffon, par amitié; pour les étrangers je m'appelle Victoire.

— Eh bien ! Victoire, Chiffonnette ou Chiffon, nous déjeunerons de grand appétit.

En ce moment Céleste entra.

Elle venait de soigner le peuple volatile, et tenait encore dans un coin de son tablier le grain qu'elle n'avait pas distribué.

— Va chercher des œufs, lui dit Chiffon à voix basse...

— Des œufs ! un poulailler ! s'écria Euphémie; ah ! c'est délirant, la campagne, et j'étais née pour être fer-

mière. Me permettez-vous, chère maman, d'accompagner Mlle Victoire ?

— Quel heureux naturel ! dit Mme Labourdais en se tournant du côté de son mari; puis elle ajouta : Va, ma chérie, et puisses-tu trouver le bonheur dans ces purs et innocents plaisirs !

Euphémie lança son chapeau dans un coin et suivit Céleste.

Dodolphe courut après elle, se jeta au milieu des oies et des dindons, qui poussèrent des cris rauques et discordants. Il n'en tint compte, et un moment après l'enfant, atteint par le plus méchant des dindonneaux, pleurait et trépinait dans la cour.

Euphémie apportait dans ses mains réunies les œufs frais destinés à l'omelette.

En un moment les deux jeunes filles eurent mis le couvert, cueilli les plus beaux fruits et rempli des jattes de crème.

Mme Labourdais s'efforçait de calmer son fils et de lui démontrer qu'il est dangereux de jouer avec les animaux, qui se défendent quand on les attaque.

Pendant que Chiffon achevait les préparatifs du déjeuner, Céleste courait aux champs, afin de prévenir Donat et Louis de la visite des propriétaires.

Les deux frères pensèrent que leur sœur était tourmentée, et qu'elle avait besoin d'être soutenue dans ce

la grande plaque en diamants de la Légion d'Honneur. »

— La session paraît devoir durer un peu plus longtemps qu'on ne le croyait d'abord. On ne pense pas qu'elle puisse être terminée cette semaine.

On ne pourra dès lors convoquer les électeurs pour le 16 et le 17. Les élections auront donc lieu probablement le 23 mai.

— MM. Darimon, Noubel, Abbaticci, Maussena ont présenté l'amendement suivant au projet de loi concernant les livrets d'ouvriers :

Supprimer, dans l'article premier, les deux paragraphes suivants :

« Le contrat de louage d'ouvrage entre les chefs ou directeurs des établissements industriels et leurs ouvriers est soumis aux règles du droit commun. Ce contrat peut être constaté par un livret ou carnet conventionnel.

« Un règlement d'administration publique déterminera les conditions auxquelles ce livret ou carnet pourra servir de passe-port. »

On assure, du reste, au sujet de cette loi, qu'il ne se passe pas de jour où la commission du Corps-Législatif ne reçoive des pétitions qui demandent le maintien du livret. Les comices agricoles surtout sont fort énergiques dans leurs réclamations, mais il nous semble que c'est moins de l'avis des patrons que du vœu des ouvriers qu'il faut tenir compte en cette occurrence.

— M. le duc de Tarente vient d'adresser aux électeurs de la deuxième circonscription du Loiret une circulaire dans laquelle il se désiste désormais de toute candidature :

« J'avais, dit-il, l'ambition de me représenter encore devant vous, mais l'Empereur juge que l'heure est venue d'appeler au Sénat le nom illustré par mon père, qui m'a permis, trois fois, de conquérir vos suffrages. »

— On assure que M. Thiers renonce à se porter dans la circonscription de Château-Gontier (Mayenne), et que la candidature a été offerte à M. Paul Andral, qui l'a acceptée.

— On lit dans l'Opinion nationale :

Nous recevons une lettre signée de onze électeurs qui nous prient de faire connaître « qu'un grand nombre d'habitants des faubourgs Antoine (sic) et du Temple sont heureux d'annoncer aux électeurs de la cinquième circonscription de la Seine que le citoyen F.-V. Raspail accepte la candidature qu'ils lui ont offerte dans cette circonscription. »

Cette circonscription est actuellement représentée par M. Garnier-Pagès.

— L'état de santé du prince Alfred d'Angleterre a présenté, ces derniers jours, un caractère extrêmement alarmant. Son Altesse a dû être placée sur une litière pour être con-

duite dans ses appartements au château de Windsor. Cette situation inquiétante du plus jeune fils de la reine Victoria abrégérait, assure-t-on, le voyage en Orient que font en ce moment le prince et la princesse de Galles.

— On assure que le caissier Taillefer et M. Pic, directeur de l'Etendard, n'ont pas encore été interrogés. Il paraît, qu'avant leur interrogatoire, la justice fait examiner les livres et la comptabilité du principal prévenu.

— D'un autre côté, l'Etendard publie les lignes suivantes :

« Plusieurs journaux, et particulièrement le Gaulois, ont parlé de la prochaine disparition de l'Etendard, assurant que nos abonnés seraient servis par la France.

« Il n'y a rien de fondé dans cette affirmation. Sans doute il est exact, ainsi que quelques journaux continuent à l'annoncer, que M. Taillefer, caissier de la compagnie d'assurances l'Union, a été arrêté sous inculpation de soustraction de sommes considérables.

« A la suite de l'accusation dirigée contre M. Taillefer, notre directeur-gérant a été également soumis à une arrestation préventive.

« La presse a annoncé ces regrettables événements avec une réserve dont nous devons tenir compte ; et pendant que se poursuit l'instruction, qui ne peut manquer de jeter une pleine lumière sur les faits qui se sont passés, nous nous sentons dans l'obligation de fournir des explications sommaires et de prévenir ainsi toute fâcheuse interprétation.

« L'Etendard s'est constitué au capital de un million fourni et à fournir en commandite, et dont une faible partie seulement a été versée jusqu'à ce jour. Il s'organisait par conséquent avec des ressources et des garanties sur lesquelles il pouvait, en cas de besoin, contracter des emprunts, mesure à laquelle il a fallu recourir.

« C'est ainsi que M. Taillefer, qui, depuis longtemps, paraissait disposer légitimement, soit par lui-même, soit comme intermédiaire, de capitaux importants, a fait des avances sans que notre directeur-gérant ait pu soupçonner la provenance des fonds qui lui étaient fournis.

« Notre directeur-gérant a dû subir la mesure d'instruction que la justice a cru devoir prendre, et il appelle de tous ses vœux l'enquête la plus complète sur ses actes, parce qu'il n'en redoute pas les suites et qu'elle ne peut manquer de faire ressortir sa parfaite sincérité. »

— On lit dans Paris :

« Dans une réunion qui a été tenue vendredi dernier, chez le restaurateur Lemardelay, les patrons des principales maisons de commerce de Paris, faisant revenir pacifiquement les questions sociales de 1848, ont décidé qu'à l'avenir les grands magasins seraient tous fermés, à Paris, le dimanche. »

Nous avons montré, dans de précédents articles, dit le Français, que les ouvriers eux-mêmes avaient pris l'initiative du repos dominical, principalement en Suisse, en Belgique et en Allemagne, où maintenant presque aucun journal ne paraît plus le dimanche. Nous émettions la pensée que ce mouvement se propagerait bientôt rapidement en France. Notre espoir n'a pas été trompé, et le fait que nous signalons plus haut n'est qu'un des nombreux symptômes de l'extension toujours croissante de ce mouvement à la fois populaire, libéral, chrétien et démocratique.

— On lit dans le Journal officiel :

« Le projet d'un pont sur la Manche fait tous les jours de nouveaux progrès. Le premier modèle est entièrement terminé depuis quelques jours et parfaitement réussi.

« Cette maquette se compose d'une seule arche réduite au centième d'une de celles du grand pont, sur une échelle exacte. Il présente une rigidité absolue en tous sens, c'est-à-dire qu'il ne subit aucun mouvement d'oscillation ni de trépidation ; il n'y a, par conséquent, aucune vibration susceptible de désagréger le métal ; on ne sent pas plus d'élasticité sous le pied que lorsque l'on marche sur un trottoir, et il peut supporter sans aucune flexion un poids supérieur à celui de vingt trains proportionnés à la même échelle, se rencontrant dans le milieu de la travée.

« Le poids de dix hommes ne produit qu'une flexion insensible de quelques millimètres pour toute la longueur, et lorsqu'il est déchargé, il reprend exactement sa première position. Enfin il n'a pas été nécessaire d'employer toutes les pièces préparées pour assurer la rigidité. Ce résultat simplifie la question et permet d'économiser considérablement sur la dépense.

« Un deuxième modèle d'une grandeur double du premier est sur le point d'être terminé. Si, comme tout le fait supposer, le résultat est aussi favorable, les plus sceptiques ne pourront conserver le moindre doute. En tous cas, le problème est résolu pour les ponts et viaducs de toute grandeur qu'on pourra jeter d'une seule portée, c'est-à-dire sans piles d'une rive à l'autre. »

— On communique au Journal des Débats les détails suivants sur l'homme qui vient de mourir si singulièrement à Bicêtre, après huit mois de sommeil et d'insensibilité complète :

« Il était originaire d'Isolabella, près de Turin, et âgé de trente-quatre ans. Employé comme garçon de bureau dans la maison de commission Pector et Ducoux, son caractère gai et enjoué s'était sensiblement modifié vers le mois dernier, et des idées religieuses le préoccupaient souvent. Le 30 du même mois, après avoir opéré un emballage de pièces anatomiques et de squelettes destinés à l'Amérique du Sud, Joseph della Ferrera donna les

premiers symptômes d'aliénation mentale. Il se figurait qu'on cherchait à l'empailler et à l'expédier lui-même en Amérique. Le 31, en proie à cette idée fixe, il prévint ses patrons qu'il ne voulait pas rester plus longtemps dans leur maison, et, malgré tous les raisonnements et les conseils, il se fit conduire à son domicile, place Vintimille. On lui donna des potions calmantes qui restèrent sans effet.

« Il s'échappa bientôt après et alla se jeter sous les pieds des chevaux d'un omnibus : dans cette chute il se brisa une jambe. Transporté à l'hôpital Beaujon, où il reçut les premiers soins, il fut ensuite transféré à Bicêtre, où il tomba immédiatement dans un état d'insensibilité complète qui ne cessa que le 11 avril, après huit mois de sommeil continu. En se réveillant il articula quelques paroles en italien, demanda à boire en français, puis après avoir bu il mourut aussitôt. Pendant tout le temps de cette léthargie, ses dents étaient tellement serrées, qu'il était impossible de lui faire passer par la bouche la moindre nourriture. On se servait d'une sonde pour lui injecter par le nez le matin un litre de chocolat, et le soir un litre de bouillon et de vin mélangés. La digestion s'opérait, le travail de la vie existait intérieurement, mais l'enveloppe extérieure était inanimée, et le corps de cet homme vivant, mais insensible, n'a semblé pendant l'espace de huit mois qu'un cadavre pour tous ceux qui ont suivi avec attention ce cas si extraordinaire et si rare dans les annales de la médecine. »

— Un bûcheron, Antoine V..., et un jardinier, Pierre L..., traversaient un bois des environs de Paris pour se rendre à leurs travaux ; ils aperçurent un jeune enfant déposé sur un des côtés de la route ; ils s'approchèrent et le relevèrent. A la finesse des langes qui l'enveloppaient, ils jugèrent qu'il devait appartenir à des parents fortunés. Ils se rendirent chez le maire de la commune voisine. Là, Antoine V..., père de famille, témoigna le désir d'élever cet enfant, bien qu'il en eût déjà trois en bas âge. Le magistrat prit son adresse et s'informa si cet homme pouvait réellement en avoir soin ; il apprit que le bûcheron était un honnête ouvrier, jouissant d'une excellente réputation.

Grand fut l'étonnement du maire quand, en déshabillant l'enfant, il trouva sur lui vingt billets de mille francs et un papier ainsi conçu :

« La personne qui recueillera cet enfant jouira de cet argent ; elle ne sera pas perdue de vue et recevra de temps en temps quelques cadeaux. On prie d'avoir soin de ce garçon jusqu'à l'âge de vingt ans. »

Le maire fit appeler le père et la mère adoptifs et leur demanda s'ils persistaient à vouloir se charger de l'enfant. « Oui, répondirent-ils, quand il y en a pour trois, il y en a pour qua-

Dans l'aire, ils trouvèrent Donat et Louis qui arrivaient.

— A merveille ! dit la grosse femme, vous allez nous montrer la ferme en détail.

Donat salua poliment ; mais il ne répondit pas et se contenta de marcher devant ses nouveaux maîtres.

— Voyez donc, monsieur Labourdais, dit Mme Labourdais en prenant le bras de son mari, comme ces écuries sont bien tenues ! Des râteliers neufs, un foin magnifique, une litière fraîche, et tout cela dans un ordre... C'est merveilleux !...

— Et nous donne beaucoup de peine, Madame, répondit Donat.

Quand on arriva sous les hangars, ce furent de nouvelles exclamations admiratives. Les charrettes étaient rangées avec soin, les harnais se trouvaient en bon état, les toisons bleues destinées aux chevaux avaient de belles houppes rouges ; les socs, les bêches, les râteliers, les faux, reluisaient comme des armes en trophée. Dans l'étable, dans la grange, le coup-d'œil était aussi satisfaisant. Mme Labourdais ne tarissait pas d'éloges, et Donat sentait instinctivement que ces louanges tourneraient mal pour la famille.

Dans les champs ce fut bien autre chose.

Les haies bien entretenues, les vergers plantés, les moissons préparées, le terrain économisé, les bêtes

grasses et luisantes de poil : tout se réunissait pour mériter aux enfants de Mathieu les compliments dont les bourgeois ne se montraient pas avares.

— La bonne terre ! répétait Mme Labourdais : Dieu seul sait combien vous récoltez de sacs de blé !

— Madame, répondit Donat, vous ne nous demandez pas de combien de sueurs nous l'avons arrosée... Non, la terre n'est pas bonne : le terrain est sec ; mais mon frère Louis a creusé des fossés et ménagé des irrigations.

La promenade fut un enchantement pour la famille Labourdais. Quand on entra, Chiffon s'approcha rapidement de son frère.

— Eh bien ? demanda-t-elle.

— Ils approuvent tout.

— Tant pis ! As-tu fait voir la lande ?

— Non, sœur.

— Il fallait la montrer.

— Montrer de la friche ?

— Tu ne comprends donc pas que leurs éloges tendent à un seul but, augmenter le prix du fermage ?

Donat offrit à Mme Labourdais de la conduire dans les friches ; mais elle refusa, se trouvant, disait-elle, trop enchantée de sa promenade.

— En vérité, dit-elle à Julienne, vous pouvez vous estimer heureuse d'avoir des enfants déjà si habiles dans

l'exploitation d'une ferme. Rien ne manque ici : ni le beau bétail, ni le blé, ni le foin, ni les santés magnifiques.

— Et le repos, Madame ?

— Plaignez-vous donc, ingrats ! dit la grosse femme ; moi qui ne fais rien, je souffre de palpitations ; mon Euphémie est un roseau, et Eugène est extrêmement pâle... Dieu sait toutes les peines que j'ai eues à élever mon Dodolphe ! tandis que vos enfants sont forts et vigoureux.

— C'est une grâce que Dieu nous fait ! répondit Julienne, qui voulait laisser la famille Labourdais diriger à son gré la conversation.

— Il y a longtemps que votre mari est mort ? demanda Eugène.

— Cinq ans, Monsieur.

— Et combien avez-vous d'enfants ?

— J'en avais six : ma fille cadette est morte... Il me reste Donat, Louis, Prosper, Chiffon et Céleste...

— Dont les yeux bleus accompagnent admirablement le nom, dit Euphémie avec un sourire.

— Et, demanda M. Labourdais, qui dirige la maison ?

— Ma fille aînée.

— Chiffonnette, Victoire, la grande brune enfin ?

— Oui, Monsieur.

— Bien ! bien ! j'aime à voir que ces braves gens vivent largement dans les champs fertiles... On élève sa famille sans beaucoup de peine, on fait des économies, les enfants dispensent d'avoir des serviteurs : c'est une vraie fortune... Les Florent étaient de bonnes gens, tout occupés de leur commerce... ; mais trop confiants et un peu étourdis... Du reste, ils n'avaient à songer qu'à eux ; car ils sont sans héritiers... Ils n'ont pas comme nous le bonheur d'avoir un grand fils qui entre l'année prochaine dans les contributions, ni le malheur de posséder une fille à marier... Un ange, mon Euphémie ! Mais Dieu sait ce que coûtent ces anges-là : les yeux de la tête ! sans parler de cet amour de Dodolphe, qui s'occupe à démonter là-bas les ailes d'un moulin à vent.

Chiffon ne répondit rien ; elle sentait que les Labourdais amenaient lentement l'entretien sur le véritable motif de la visite.

Mme Labourdais, voulant en venir à son véritable but, demanda encore à Chiffon :

— La famille Florent venait-elle souvent à la ferme ?

— Rarement, Madame.

— C'est un tort, dit le mari : on doit visiter souvent ses fermiers, pour être à même de donner un conseil et de voir si le bien est en bon état.

— Ils avaient confiance en nous, dit Chiffon.

— Et je trouve qu'ils avaient parlé bien raison !

tre. » Alors, le magistrat leur apprit et leur remit la découverte qu'il avait faite.

Antoine V... et le jardinier ont déclaré avoir vu un homme à cheval s'éloigner rapidement au moment où ils avaient ramassé l'enfant.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une heureuse nouvelle est arrivée jeudi dans notre ville : le chemin de fer de Poitiers à Saumur semble assuré, MM. Courtine et Gouin ayant souscrit pour deux millions d'actions.

Ce chiffre est assez éloquent par lui-même, en faveur de l'entreprise : MM. Courtine et Gouin n'ont point engagé un capital aussi gros sans se rendre parfaitement compte de l'avenir de la ligne projetée, et avoir examiné minutieusement le rendement dont elle est susceptible. Leur concours est une garantie sérieuse qui lèvera bien des doutes, nous en sommes certain. C'est aussi un encouragement pour les capitalistes qui n'auraient pas apporté leur contingent ; et nous espérons que les 600,000 francs environ qui restent à réunir, trouveront promptement des souscripteurs.

On ne doit pas perdre de vue que c'est un acheminement pour avoir dans un plus court délai les autres lignes dont il a déjà été maintes fois question.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

La deuxième journée du concours des francs-tireurs a été plus brillante encore que la précédente, et le nombre des séries de tir a augmenté au point de forcer à une prolongation du concours. Ce résultat inespéré est dû à l'intelligente activité qu'ont déployée MM. les membres du bureau et MM. les commissaires, et à l'exquise courtoisie avec laquelle il ont fait les honneurs de leurs cibles. Ces sentiments dominaient dans la gracieuse fête qui a couronné cette journée. MM. les francs-tireurs offraient un punch à ceux qui avaient pris part au concours et à la Société de Sainte-Cécile. C'était en plein air, sous les grands arbres éclairés par des lanternes vénitienes, et dans le local affecté au Cercle, qu'avait lieu cette réunion.

La société orphéonique a ouvert la soirée par le chœur : *Sous les remparts*, qu'elle a dit avec son brio habituel. Puis on s'est rendu dans le jardin, et avant que les verres se choquent fraternellement, M. le vice-président a fait connaître à la société les motifs graves qui empêchaient son honorable président, M. Jallot, d'assister à la réunion. M. Persac a ensuite pris la parole et porté, en excellents termes, un toast à la Société de Sainte-Cécile. M. Raynaly, vice-président, a répondu par quelques mots pleins de tact et d'à-propos.

Il y aurait presque de l'ingratitude à passer sous silence le zèle ardent qu'ont déployé avant

et depuis le concours deux des commissaires de la société, MM. Persac et O'Madden ; aussi un toast, qui avait pour but de rappeler le dévouement de ces Messieurs, a-t-il été salué par les plus chaleureux applaudissements.

M. Persac a répondu à l'improvisateur de ce toast, M. Leménager, que son honorable collègue et lui, étaient suffisamment récompensés de leurs efforts par les succès obtenus.

M. O'Madden s'est levé et a porté, avec autant de cœur que de convenance, un toast à la presse angevine.

Un des rédacteurs en chef de l'un des journaux d'Angers a remercié, au nom de ses collègues, M. O'Madden des témoignages de sympathie et d'affection que la Société des francs-tireurs venait de donner à une institution qui sera toujours heureuse et fière de s'associer à des œuvres destinées à maintenir intacte la vieille réputation de notre Anjou.

Le chœur des *Enfants de Paris* a clos cette délicieuse soirée.

On sait que les chemins de fer transportent en vertu de traités spéciaux, non-seulement les lettres et les dépêches, mais encore les journaux, livres, prospectus, papiers d'affaires, échantillons et absolument tous les articles confiés à la poste.

Or, les compagnies prétendent n'être obligées qu'à transporter les lettres et les dépêches ; elles trouvent que l'abus excessif d'envois de toute espèce, faits sous prétexte d'articles d'échantillons, non-seulement surcharge leur service, mais encore les prive d'importants éléments de recettes de messageries. Elles ont donc résolu de demander à l'Etat de réduire le service des bureaux ambulants aux seules lettres et dépêches mentionnées dans les cahiers des charges. — Une seule compagnie évalue à 11 millions, par an, le service de transport qu'elle rend à la poste.

D'un autre côté, il paraît que l'administration des postes trouve que la multiplicité des articles imprimés et échantillons, jouissant du tarif réduit de 10 centimes par 100 grammes, rend ce trafic déjà très-difficile. Le trafic, en raison du personnel de facteurs, piétons et employés de toutes sortes, nécessité par le grand nombre, le poids et le volume des paquets, est à peine rémunérateur.

Elle serait donc décidée, selon le *Journal du Loiret*, dans le cas où la prétention des compagnies serait admise, à demander la réforme du tarif en ce qui concerne les journaux, imprimés de toutes sortes et échantillons.

Un pomologiste, M. Brunswich, affirme le fait suivant : Il est bien rare de voir un beau pommier droit. Ces arbres se tordent, lorsqu'ils deviennent vieux, se courbent, serpentent au lieu de se dresser. Il arrive qu'une végétation luxuriante développe l'arbre dans des proportions désespérantes. Tout pousse en bois et le

fruit ne donne pas. MM. Ster et de Condé ont trouvé le moyen d'arrêter cette recrudescence des pousses vigoureuses et de faire fructifier quand même le pommier en plantant un coin de bois dans une des plus grosses racines. Ils l'enfoncent même si profondément, qu'il est impossible de l'arracher avec la main. La sève s'écoule par là et l'arbre donne des fruits.

La troupe d'opéra que nous a amenée M. Lefèvre laissera parmi nous de longs souvenirs : jusqu'à ce jour, elle prendra le premier rang après celle qui est venue occuper notre scène à l'ouverture du théâtre. C'est qu'elle compte des artistes de mérite, qui joignent au bon ton, l'amour de l'art lyrique, et qui travaillent chaque jour à le développer et à augmenter en eux le talent.

Dimanche, les pensionnaires de M. Lefèvre ont abordé le grand opéra, dans *Lucie de Lammermoor*, et ils ont prouvé que ce genre ne leur était pas impossible.

Jeudi, ils ont donné les *Dragons de Villars*, gentil petit opéra, plein d'entrain et de bonne musique.

Au premier acte, le ténor, M. Muscadel s'est surpassé dans la romance : *Ne parle pas, Rose, je t'en supplie*, et les bravos ne lui ont pas fait défaut.

Dans ce même acte, M^{me} Flachet semble avoir eu les plus beaux honneurs. La voix de M^{lle} Baudier, toujours sûre et conduite avec méthode, paraissait voilée ; mais au second acte, la nature aidant, elle a chanté à ravir son air : *Non jamais on ne m'a dit cela*, et a été chaleureusement applaudie.

Du reste, ce second acte a été généralement mieux conduit que le précédent, et chacun, encouragé par les bravos de la salle, déployait toutes les ressources de son savoir.

Nous ne devons omettre ni M. Escande dans le rôle de Belamy, ni M. Poyard dans celui de Thibaut. Pour eux aussi, le public a été très-sympathique.

Quant aux chœurs, ils ont eu tous du bon et du très-bon, et si un léger écart choquait les oreilles sensibles, ce n'était qu'un mal passager et de courte durée ; sous la direction habile du chef d'orchestre, M. Lefèvre, les chanteurs rentraient bientôt dans la bonne voie.

Dimanche prochain, M. Lefèvre donnera *Haydée*, ou le *Secret*, opéra en 3 actes, précédé du *Cachemire vert*, comédie en 1 acte.

Paris, 21 avril 1869.

Monsieur le Directeur,

Vous annoncez dans votre numéro d'hier qu'un officier français vient de partir pour l'Angleterre où le ministre de la guerre l'a envoyé étudier un nouveau canon d'invention britannique.

Je suppose que vous voulez parler de l'invention du capitaine Moncrieff, et je vous demande la permission de vous donner à cet égard quelques détails qui ne seront peut-être pas sans intérêt pour vos lecteurs.

D'abord il ne s'agit pas d'un nouveau canon, mais d'un affût qui, ainsi que vous le dites fort bien, « au lieu de reculer en arrière après le tir, comme les pièces ordinaires, opère son recul de haut en bas par la retombée de la pièce. »

Le système, loin d'être compliqué, est extrêmement simple ; vous allez en juger :

Il consiste à emmagasiner la force de recul pour l'utiliser ensuite lorsqu'il s'agit de remettre la pièce en batterie. Au moment où le coup part, le canon recule et se trouve lancé sur un plan incliné disposé à l'arrière de l'affût. Par ce mouvement, la pièce soulève un contre-poids qui modère le recul, et le tout est arrêté par un dé clic. On charge alors la pièce, on la manœuvre, puis on lâche le dé clic et il suffit alors d'un effort très-faible pour, à l'aide du contre-poids, faire remonter l'affût et la pièce dans la position voulue pour faire feu.

Le système est ainsi alternativement dans un plan élevé et dans un plan bas. Dans le premier cas, c'est pour faire feu, et le pointeur, enlevé

avec la pièce elle-même, s'abrite derrière elle et redescend avec elle par l'effet du recul. Dans le deuxième cas, c'est pour charger à l'abri des projectiles ennemis.

Les avantages de ce système sont évidents. Ils consistent, dans les ouvrages en terre, à éviter les embrasures, et sur le pont des navires, à éviter les sabords.

Les embrasures de même que les sabords ont en effet le double inconvénient d'indiquer à l'ennemi où doivent porter ses coups et de ne permettre le tir latéral que dans un champ très-restreint.

Dans le premier cas le matériel et les hommes sont exposés non-seulement pendant le feu, mais encore pendant la charge ; dans le deuxième cas le feu n'a d'effet qu'en ligne droite ou à peu près.

On conçoit donc très-bien que si, au lieu de faire feu par une embrasure, on tire par-dessus le parapet à un endroit que l'ennemi n'a pu prendre d'avance pour point de mire, son feu sera très-peu efficace. On comprend également que, montée sur pivot (ce que n'exclut pas l'affût Moncrieff) et pouvant se mouvoir circulairement, la pièce, qui domine le parapet au moment du pointage et du feu, pourra tirer par conséquent à droite et à gauche sous un angle très-aigu et avoir un champ de tir presque illimité.

Les expériences qui ont été faites d'ailleurs l'année dernière, d'abord à Woolwich et ensuite à Shoeburgh, ne laissent aucun doute, non-seulement sur les résultats pratiques, mais même sur les facilités de manœuvre de l'affût Moncrieff. Ainsi on avait pensé qu'un détachement de 10 hommes serait à peine suffisant pour manœuvrer un canon de 7 pouces, pesant avec ses accessoires environ 7 tonnes, mais l'équilibre est si parfait entre le contre-poids et le canon descendant sur le plan incliné que 3 hommes ont pu le charger, manœuvrer et tirer avec la plus grande facilité, et qu'après deux ou trois coups ils étaient arrivés à réduire l'intervalle entre chaque coup à moins de 2 minutes 1/2.

Ces détails sont très-incomplets et je les écourte pour ne pas abuser de la place que je vous demande. Pour être bien compris, il faudrait en outre qu'ils fussent accompagnés de plans ou de dessins ; mais vous pouvez les considérer comme exacts, car je les extrais des journaux anglais spéciaux qui n'ont qu'une voix sur le mérite de l'invention et sur le succès des expériences, et j'ai en outre les dessins et les plans sous les yeux au moment où je vous écris.

Je conclus en disant qu'il faut féliciter M. le ministre de la guerre de la résolution qu'il vient de prendre, car le patriotisme nous oblige à ne pas rester au-dessous des peuples étrangers, et l'humanité nous commande de ne négliger aucun moyen pour épargner le sang français si, ce qu'à Dieu ne plaise, nous nous trouvions encore rejetés vers les horreurs de la guerre.

Agréé, etc.

G. GALLAND.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés que le rôle relatif à la taxe municipale sur les chiens, rendu exécutoire par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, du 12 avril 1869, est déposé chez M. Pineau, receveur municipal, rue des Payens, chargé d'en faire le recouvrement.

Tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il est porté à ce rôle, sauf à faire sa réclamation par écrit à la Sous-Préfecture de Saumur, pendant trois mois à partir de ce jour, s'il y a lieu.

Pour aucun prétexte, même en cas de réclamation, le paiement des termes échus et à échoir, ne pourra être retardé.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 22 avril 1869.

Le Maire, JOUFFRAULT, adj^l.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRET.

Depuis combien d'années étiez-vous leurs fermiers ?

— Depuis près de dix-huit ans.

— C'est vrai, j'oubliais... deux baux de neuf ans renouvelés... Mais, à propos de bail, le vôtre expire dans quelques mois.

— Je le sais, Monsieur, répondit Chiffon.

— En avez-vous parlé à M. Jumiers, mon notaire ?

— Non, Monsieur, votre silence nous faisait croire...

— Que je vous gardais ? Sans aucun doute ; seulement...

— Seulement ?

— Nous revetrons un peu les conditions du bail.

— Les revoir... dit Chiffon.

— Vous comprenez bien, mon enfant, dit Mme Labourdais venant en aide à son mari, que depuis dix-huit ans les terres ont changé de valeur... Ce qui se louait deux mille francs en vaut quatre aujourd'hui. Si nous étions dans le commerce, comme M. Florent, et que nous ne fussions pas chargés de famille, nous n'y regarderions pas d'aussi près ; mais l'on se doit à ses enfants, ces chers tyrans, et leur établissement fait aujourd'hui notre inquiétude de toutes les heures... Il est donc arrêté que nous augmenterons le prix de ferme.

— De combien ? demanda Chiffon, qui devint pâle.

— D'un tiers, d'un bon tiers, ma fille... Ce sera désormais trois mille cinq cents... Pour un autre ce serait

quatre mille. Vos frères sont grands et forts, vous avez dû mettre de l'argent de côté, la terre est d'un magnifique rapport, et nous ne pouvons pas vous laisser les Boulaies à des conditions plus douces.

— Ces conditions seront notre ruine, madame... Vous n'y songez pas ! augmenter le bail de quinze cents francs... Vous vous abusez grandement, madame, si vous pensez que nous avons pu faire ici des économies. Quand mon pauvre père est mort, deux années de mauvaises récoltes et de pertes de tout genre nous avaient arriérés de près de six mille francs... Je n'ai pas encore payé le dernier billet de cette dette...

— Vous avez pu regagner et économiser ces six mille francs ?

— Oui, Madame, à l'aide de braves gens et du secours de Dieu ; mais un miracle ne s'éternise pas ! Le grain peut manquer, la grêle peut coucher les foins, et d'ailleurs, Madame, dans quelques mois mes frères touchent à la conscription ; si l'un d'eux allait partir ! que sais-je !... Nous nous sommes privés de tout pendant cinq années pour arriver, avec des peines infinies, à amasser le montant de la dette de mon père... Comment voulez-vous que tous les ans nous trouvions quinze cents francs de plus à vous donner ?

(La suite au prochain numéro.)

Dernières Nouvelles.

La Patrie continue à nous tenir au courant des négociations relatives à l'incident franco-belge qui, dit elle, ont continué sans interruption depuis deux jours. Cependant on persiste à douter qu'on puisse arriver à un résultat avant le départ du ministre belge, qui doit être de retour à Bruxelles dimanche ou lundi. « On pense, ajoute notre confrère, que les négociations, forcément interrompues par suite de l'absence de M. Frère, seront reprises après les élections. »

On lit dans le Journal de Charleroi :
« Le bruit courait ce matin en ville que les

houilleurs du Bois-Delville ont refusé aujourd'hui de travailler et de descendre dans la fosse.

« Le chômage continue au charbonnage du Bois-d'Heigne. On espère cependant que les travaux seront repris demain.

« A part cela, le calme est général dans notre bassin. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. RIELLANT, dentiste, quai de Limoges, 157, à Saumur.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

BULLETIN FINANCIER.

La rente française a remonté à 71 25, et, quelles qu'aient été ses vicissitudes, il faut bien constater une hausse de 1 p. 100 depuis la dernière liquidation.

Il ne faut pas cependant attacher trop d'importance à cette reprise; elle pourrait se continuer, mais seulement par des causes qui ne sont pas encore connues; je n'ai pas besoin d'ajouter que le contraire peut avoir lieu, pour donner une idée exacte de la situation délicate du marché.

Il se produit en Bourse un phénomène trop remarquable pour que je puisse me dispenser de le signaler. Trois ou quatre emprunts étrangers ont fait irruption sur la place. Eh bien! les actions de la plupart des maisons françaises promotrices de ces emprunts sont mal

tenues au lieu de hausser: thermomètre indiscutable de la confiance que le public accorde à ces émissions.

Une valeur étrangère, comme il était facile de le prévoir, devait faire exception à cette règle expiatoire. Plus les *Bonds hypothécaires* du chemin de fer transcontinental-pacifique sont demandés, plus le 6 p. 100 fédéral est ferme et monte; il est à 92 1/2, 92 3/8 ex-coupon, c'est-à-dire tout près du pair. C'est que les Etats-Unis, au lieu d'avoir manqué à leurs engagements, affirment au contraire tous les jours leur puissance et leur probité financière, à ce point qu'ils ont créé le premier crédit du monde.

Les capitalistes prudents, l'épargne, la véritable épargne, savent choisir. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^r LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard, comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 55 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^r LEROUX, notaire. (161)

Cabinet de M^r CHRÉTIEN, greffier de paix à Langeais.

VENTE VOLONTAIRE D'UN BEAU MOBILIER

Par suite du décès de M. DOUAULT, en son vivant propriétaire à Langeais, dans une maison sise à Langeais, autrefois occupée par ce dernier.

Les jeudi 6, dimanches 9 et 16, lundi 17 et mardi 18 mai 1869, s'il y a lieu.

Les objets à vendre consistent en :

Batterie de cuisine, composée d'une quantité considérable de divers objets :

Trois pendules Louis XVI et de l'Empire, 7 lampes, 16 flambeaux, 3 candélabres, 18 glaces, tableaux et gravures, baromètres;

Vaisselle en porcelaine ancienne et moderne en grande quantité; plusieurs services à thé et à café;

Verres-d'eau, verres ordinaires, à champagne et à bordeaux, salières Louis XV;

Canapé, fauteuils, chaises, tabourets, tapis; armoires, commodes, secrétaires, tables, bibliothèque;

Quatre lits de plume, 7 matelas, 77 draps, 5 couvertures, 9 couvre-pieds, 402 serviettes et nappes.

Montres en or et en argent.

Argenterie : Salières, pelles à sel, 1 porte-huilière, 2 cafetières, un sucrier, une pince à sucre, 2 timbales, 13 couteaux, une cuiller à potage, 21 cuillers à café, 2 cuillers à ragout.

RUOLZ : 12 couverts, une cuiller à ragout.

Divers objets plaqués.

Bouteilles vides, vins en bouteilles et en fûts, bois de chauffage.

Garde-robe, etc., etc.

ORDRE DE LA VENTE :

Le 6 MAI, la vaisselle, les verres, les garnitures de cheminée;

Le 9 MAI, La batterie de cuisine, les fauteuils et chaises;

Le 16 MAI, Le linge, la literie, les meubles;

LES 17 ET 18 MAI, le vin, la garde-robe, l'argenterie.

Au comptant, cinq centimes par franc en sus. (172)

A VENDRE, UNE POULICHE, âgée de 5 ans,

pouvant servir à la voiture et à la selle.

S'adresser à M. DU TEMPLE, Grand'Rue, n° 43. (156)

A LOUER Pour Noël 1870

GRANDE ET BELLE MAISON, avec ou sans écurie et remise, située rue du Marché-Noir.

Cette maison est également très-propre au commerce.

S'adresser à M. RIVAUD, aux Bains, à Saumur. (173)

A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Porte-Neuve,

Joignant M. Gauron-Lambert.

Petit appartement complet, avec remise et écurie.

S'adresser à M. GAUTHIER, greffier de justice de paix, rue du Temple, Saumur. (157)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean, Rue de la Mairie, habitée par M. Ribault, marchand de meubles.

S'adresser à M. JUCHAULT père.

A LOUER MAISON, rue du Petit-Maure, avec

ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un homme

pouvant panser un cheval et s'occuper d'un jardin.

S'adresser au bureau du journal.

M. MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un CLERC.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869, AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M^r LAUMONIER, notaire.

2^f.40 PAR AN 52 N^{os}
PARIS, 7, place de la Bourse, 7,
LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS

L'ÉPARGNE
Guide des Actionnaires et des Obligataires
Parait tous les dimanches ET PUBLIE :

TOUS LES TIRAGES
avant les autres Journaux;

COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér.;
CONVOICATIONS, Divid., Appels de fonds;
RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc.
Directeur-Gérant: F. DE FONTBOUILLANT

52 N^{os} PAR AN 2^f.40

LE VERT

DE LA PRAIRIE PONNEAU

Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1869.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 30 francs, et 1 franc pour le garde.

On paiera en entrant. (175)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.



LE PHÉNIX

COMPAGNIE ANONYME.

ASSURANCES A PRIMES FIXES Sur la Vie.

(Ordonnances des 9 Juin 1844, 25 Janvier 1846).

Extrait du JOURNAL OFFICIEL du 9 Avril 1869.

L'Assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie française d'Assurances sur la vie le *Phénix*, convoquée conformément aux Statuts, s'est réunie, le 8 Avril courant, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, n° 55.

L'Assemblée, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Comité des censeurs, a examiné les comptes pour l'année 1868 et arrêté comme suit la répartition des bénéfices résultant du sixième inventaire annuel :

- 1^o Augmentation des réserves;
- 2^o Dividende des Actionnaires : 12 1/2 % du capital versé;
- 3^o Participation des Assurés calculée sur le montant des primes versées; Assurances pour la vie entière..... 4,20 %
Assurances mixtes..... 5,50 %

Le *Phénix* est la seule des anciennes Compagnies qui fasse jouir annuellement ses Assurés de la participation.

Les résultats excellents et soutenus de cette participation, qui déjà en 1865, en 1866 et en 1867 avaient procuré aux Assurés les mêmes répartitions que celles ci-dessus pour 1868, ont particulièrement frappé l'Assemblée, qui, avant de se séparer, a voté des remerciements au Conseil d'Administration et au Directeur, sur la situation prospère de la Compagnie.

Renseignements, tous les jours, chez l'Agent général de la Compagnie, M. PINEAU-MORICET, à Saumur, quai de Limoges, 117. (176)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 22 AVRIL.			BOURSE DU 23 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 10	»	»	71 10	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	101	»	»	101	»	»
Obligations du Trésor.	483 75	»	»	482 50	»	1 25
Banque de France.	2950	15	»	2940	»	10
Crédit Foncier (estamp.).	1495	»	10	1500	5	»
Crédit Foncier colonial.	420	»	»	420	»	»
Crédit Agricole.	635	»	3 75	635	»	»
Crédit Industriel.	635	»	»	635	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	257 50	1 25	»	255	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	692 50	»	2 50	692 50	»	»
Orléans (estampillé).	902 50	»	7 50	911 25	8 75	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1067 50	»	5	1066 25	»	1 25
Est.	582 50	»	1 25	580	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. Lyon nouveau.	967 50	»	16 25	971 25	3 75	»
Midi.	610	»	5	605	»	5
Ouest.	575	»	1 25	577 50	2 50	»
C ^r Parisienne du Gaz.	1470	»	5	1470	»	»
Canal de Suez.	487 50	»	»	487 50	»	»
Transatlantiques.	305	»	3 75	306 25	1 25	»
Emprunt italien 5 0/0.	55 85	»	40	55 80	»	05
Autrichiens.	691 25	3 75	»	690	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	477 50	»	»	477 50	»	»
Victor-Emmanuel.	»	»	»	»	»	»
Romains.	52 50	»	»	53 50	1	»
Crédit Mobilier Espagnol.	306 25	»	2 50	305	»	1 25
Saragosse.	75	»	»	75	»	»
Séville-Xérés-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	59	»	»	59	»	»
Compagnie immobilière.	102 50	2 50	»	102 50	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	339	»	»	339	»	»
Orléans.	332 75	»	»	333 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	329 75	»	»	329 25	»	»
Ouest.	328 25	»	»	328 50	»	»
Midi.	326 25	»	»	326	»	»
Est.	333	»	»	332 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.